Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 82 (1973)

Heft: 6

Artikel: Le point de la situation

Autor: Haug, Hans

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-684182

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le point de la situation

Professeur Hans Haug Président de la Croix-Rouge suisse

Ce tour d'horizon, qui porte sur la période allant de juin 1970 à juin 1973 a été présenté par le Président de la Croix-Rouge suisse lors de la 88e Assemblée ordinaire des délégués de notre institution qui s'est tenue les 16 et 17 juin dernier à Lugano. A cette occasion, le Professeur Hans Haug a tenu à remercier tous ceux qui, au cours de ces trois dernières années, ont contribué au développement de notre œuvre, soit les nombreux collaborateurs bénévoles ou professionnels qui, jour après jour, mettent leurs efforts en commun pour mener à bien les tâches qui nous incombent.

La Rédaction

Le travail en Suisse

Entre juin 1970 et juin 1973, le nombre des écoles reconnues par la CRS - écoles d'infirmières et d'infirmiers en soins généraux, en hygiène maternelle et en pédiatrie, en psychiatrie, écoles d'infirmières-assistantes et de laborantines médicales - a passé de 78 à 106. 2095 diplômes et certificats de capacité ont été délivrés par ces écoles en 1971 et 2212 en 1972. Les directives concernant la formation en hygiène maternelle et en pédiatrie, et celles pour la formation des infirmières-assistantes CC CRS ont été complètement revues. L'âge d'admission minimal pour toutes les branches professionnelles a été abaissé de 19 à 18 ans. Le 24 avril 1972 a été adopté un nouvel Arrêté fédéral concernant les subventions fédérales allouées aux écoles de personnel soignant reconnues. Cet Arrêté, qui restera en vigueur jusqu'en 1981, prévoit des subventions pour tous les genres d'écoles reconnues et autorise le Conseil fédéral à adapter, au cours de cette période, les contributions qui ont déjà été augmentées.

Deux décisions prises par la Commission des soins infirmiers et approuvées par le Comité central auront des répercussions importantes pour l'avenir. La première concerne les principes de base de la formation future dans les professions soignantes (autrement dit, «Modèle de Sigriswil»). Ces principes doivent permettre d'offrir aux adolescents et adolescentes la possibilité de suivre dès leur seizième année une formation correspondant à leur niveau scolaire et les amenant à une profession soignante. Pour une partie de ces professions, il faut que la formation professionnelle puisse commencer immédiatement après la fin de la scolarité obligatoire. On prévoit en outre de créer des voies de formation adaptées aux différents niveaux de scolarité, et aboutissant à des certificats de fin d'études différents, afin d'exploiter au mieux le potentiel des qualités personnelles des candidats. Cette différenciation doit faciliter la préparation des cadres. Dans la deuxième décision, la CRS s'est déclarée prête à réglementer et à surveiller à l'avenir le perfectionnement des infirmières-assistantes et infirmiers-assistants CC CRS et à décerner des certificats respectifs.

Après que les Chambres fédérales eurent approuvé les nouveaux articles constitutionnels concernant la formation, la CRS a soumis au Département fédéral de l'Intérieur une étude proposant la désignation des tâches et des responsabilités de la CRS au cas où la Confédération deviendrait compétente pour l'ensemble des formations professionnelles, et, partant, pour les soins infirmiers. Ces articles constitutionnels ayant été rejetés lors de la votation du 4 mars 1973, il s'agit maintenant de soumettre aux cantons des propositions en vue d'une nouvelle définition du mandat de la CRS et d'un renforcement de sa position dans le domaine des soins infirmiers profession-

En outre, au cours de mandat écoulé, de nouveaux statuts ont été donnés à l'Ecole supérieure d'enseignement infirmier, qui soulignent son autonomie dans le cadre de la CRS. Des locaux supplémentaires ont été mis à la disposition des centres de formation de Zurich et de Lausanne. Leur corps enseignant a par ailleurs été élargi. Une expertise

approfondie, effectuée par Mlle Marjorie Duvillard et achevée au printemps 1973, met en relief des possibilités de développement futur de l'Ecole supérieure, telles que la possibilité d'étendre la formation des cadres à des professions médico-techniques ou de décentraliser des cours de perfectionnement de brève durée. D'ici à un an, d'importantes décisions devront être prises à cet égard.

La fondation de l'Institut suisse des hôpitaux, survenue le 7 décembre 1972, revêt de l'importance pour toutes les autorités et institutions intéressées à l'exploitation d'hôpitaux. Ayant soutenu cette fondation, la CRS est un membre à part entière de l'association de patronage.

Service de transfusion de sang

Le Service de transfusion de sang de la CRS comprend le Laboratoire central, d'une part, et l'Organisation régionale des donneurs, d'autre part. L'organe spécialisé responsable de l'ensemble de cette entreprise est la Commission de transfusion de sang, remodelée en 1972 et complétée par un Conseil scientifique, ce qui constitue une innovation.

Au cours des trois années écoulées et sur la base de plusieurs expertises, le Laboratoire central a été réorganisé et rationalisé. En 1972, son chiffre d'affaires a atteint la limite des vingt millions de francs, l'effectif du personnel étant de quelque 400. Un petit pavillon pour des bureaux supplémentaires et un entrepôt viennent d'être construits; il a été décidé d'agrandir l'installation de fractionnement jusqu'à une capacité de 120 000 litres de plasma.

L'Organisation régionale des donneurs se divise actuellement en 12 zones de transfusion sanguine avec, dans chacune, 1 à 3 centres de transfusion principaux, auxquels sont rattachés les centres de transfusion plus petits. Ces trois dernières années, l'accent fut mis sur la coordination par zones des prélèvements de sang, d'une part pour l'ap-

provisionnement en sang complet, d'autre part pour la production de produits sanguins stables. Dans le même sens, l'on a également développé le programme des conserves d'érythrocythes et la thérapie des composants sanguins.

L'on a entrepris d'élaborer une nouvelle conception du Service de transfusion de sang en cas de guerre et de catastrophes, qui doit tenir compte tant des besoins de l'armée que de ceux de la protection civile et des hôpitaux civils.

Il est réjouissant de constater que le nombre des dons de sang dans le cadre du Service de transfusion de sang de la CRS s'est élevé à 510 000 en 1972.

Service de la Croix-Rouge

La réorganisation du Service sanitaire de l'armée, entrée en vigueur le 1er janvier 1971, a eu des répercussions profondes sur le Service de la Croix-Rouge. Ainsi, les 60 détachements de la Croix-Rouge d'hôpital et les 30 détachements territoriaux de la Croix-Rouge qui existaient jusqu'à présent ont été dissous en vue de la constitution de 15 détachements de la Croix-Rouge d'hôpital et 30 détachements territoriaux de la Croix-Rouge, prévus dans la nouvelle ordonnance.

Les détachements de la Croix-Rouge d'hôpital, dont les effectifs réglementaires seront plus élevés que précédemment, fourniront le personnel soignant nécessaire à l'exploitation des hôpitaux de base, d'une capacité de 1000 lits de malades. Les détachements territoriaux de la Croix-Rouge fourniront le personnel soignant nécessaire aux groupes hôpitaux territoriaux nouvellement constitués. En règle générale, chaque groupe renforcera deux hôpitaux civils auxquels il aura été attribué, de façon à leur permettre d'accueillir 500 patients de plus. 30 colonnes Croix-Rouge seront également affectées aux groupes d'hôpitaux et utilisées pour renforcer le personnel d'exploitation des hôpitaux de base ainsi que pour effectuer des transports.

En outre, le Groupe de la Croix-Rouge 87 a été créé le 1er janvier 1971, il se compose d'un état-major, du détachement d'état-major de la Croix-Rouge, du détachement de laboratoire de la Croix-Rouge et de 7 colonnes de la Croix-Rouge.

Au 1er janvier 1973, 6129 femmes et 2488 hommes faisaient partie du Service de la Croix-Rouge.

Collaboration avec la Protection civile

Au cours de la période triennale qui vient de se terminer, trois conventions ont été conclues entre l'Office fédéral de la protection civile et la CRS.

Aux termes de la convention, la CRS s'engage à fournir chaque année si possible

10 000 unités de solution pasteurisée de protéine plasmatique (PPL). De son côté, l'Office fédéral s'engage à faire, dans les cours de la protection civile, de la propagande en fayeur du don du sang.

La deuxième convention concerne le recrutement et la formation d'auxiliaires-hospitalières de la Croix-Rouge dans le cadre de la protection civile. Les auxiliaires-hospitalières qui ont accepté l'obligation de servir, sont considérées comme spécialistes à l'échelon de l'équipe; elles seront engagées en qualité d'aides-soignantes dans des postes sanitaires et des postes sanitaires de secours.

La troisième convention, également signée par l'Alliance suisse des Samaritains, concerne la formation en soins aux malades à domicile. En principe, les parties contractuelles reconnaissent, pour une période d'essai de 6 ans, le Cours de soins au foyer de la CRS comme cours uniforme, soit pour la formation dans le cadre du Service sanitaire de la protection civile (deuxième partie du cours de base), soit pour dispenser de cette deuxième partie du cours de base les personnes astreintes au service ayant déjà suivi un cours de soins au foyer.

Cours

Les cours de la CRS n'ont pas seulement ni en premier lieu de l'importance pour la protection civile. Leur importance découle de la situation actuelle, soit de la nécessité de seconder et de décharger le personnel professionnel travaillant dans des hôpitaux et des homes par des aides non-professionnels ainsi que du besoin évident de promouvoir les soins au foyer afin de pouvoir éviter ou raccourcir l'hospitalisation. La formation et l'engagement des auxiliaires-hospitalières de la Croix-Rouge répondent au premier but, l'augmentation des cours de soins au foyer au second. Au cours des trois dernières années, la CRS a revu les programmes de formation et élaboré notamment un programme prévoyant de former chaque année 30 000 personnes en soins au foyer. Pour réaliser ce projet, il faut tout d'abord former un plus grand nombre de monitrices et préparer de nouveaux assortiments de cours afin de pouvoir donner un grand nombre de cours dans toute la Suisse. Ce but ambitieux ne pourra être atteint qu'avec le concours énergique de nos sections, des sections de Samaritains et de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés.

Premiers secours et sauvetage

Dans ce large domaine de travail, dont s'occupent notre Commission médicale des premiers secours et de sauvetage ainsi que des institutions auxiliaires de la CRS (ASS, SSS, GASS, IAS), nous relevons deux initiatives. L'une concerne l'introduction de l'enseignement obligatoire des premiers secours dans les écoles, déjà réalisée dans 9 cantons. Dans 11 cantons, la diffusion du cours de premiers secours est encore facultative. La deuxième initiative vise à la formation obligatoire de secouriste des candidats au permis de conduire. L'on est en train d'étudier si cette formation obligatoire peut être introduite dans la révision de la Loi sur la circulation routière.

Ergothérapie

A côté du travail des assistantes et assistants bénévoles de la Croix-Rouge, l'ergothérapie ambulatoire, devenue un domaine d'activité important, apporte beaucoup de satisfactions à nos sections. 14 d'entre elles exploitent des centres d'ergothérapie qui occupent 20 thérapeutes. 4 autres sections sont en train d'examiner l'introduction de l'ergothérapie. Tout le monde - Pro-Infirmis et la Ligue contre le rhumatisme notamment souhaite la création par les soins de la CRS d'un réseau de centres d'ergothérapie qui couvre tout le pays. A noter, la section de Berne-Seeland de la CRS, avec l'appui du canton de Berne, a pris l'initiative d'ouvrir bientôt une école d'ergothérapeutes à Bienne.

Croix-Rouge de la Jeunesse

Au cours des trois années écoulées, la Croix-Rouge de la Jeunesse a poursuivi ses activités traditionnelles: formation de secouristes, sauvetage nautique, activité d'entraide, échanges internationaux, gestion et développement de la Casa Henry-Dunant à Varazze, exploitation des autocars pour invalides. L'élaboration d'une nouvelle conception de la Croix-Rouge de la Jeunesse - renvoyée plusieurs fois pour des raisons diverses, mais notamment d'ordre personnel - ne peut plus être reportée; elle doit être entreprise au cours du deuxième semestre 1973, en partie par des personnalités nouvelles. Une demande souvent répétée et certainement justifiée, vise à faire sortir la Croix-Rouge de la Jeunesse de son isolement et à l'intégrer à la Croix-Rouge des adultes.

Le travail fourni à l'étranger et en faveur de réfugiés en Suisse

Il est impossible de décrire ici l'éventail étendu des opérations de secours, grandes ou petites, qui ont été entreprises entre 1970 et 1973. A titre de repères, rappelons les secours que nous avons fournis aux victimes des tremblements de terre en Turquie, au Pérou et au Nicaragua, aux victimes des inondations en Roumanie et au Pakistan oriental; l'aide à la Jordanie pendant la guerre civile, l'immense opération entre-

(suite et fin p. 30)

prise en Inde en faveur des réfugiés du Pakistan oriental («Sauvez les enfants du Bengale») et au profit de la population du nouvel Etat du Bangladesh, les multiples secours apportés au Vietnam et au Laos. Relevons, au nombre des opérations moins spectaculaires, l'accueil et l'assistance en Suisse de réfugiés tibétains et de réfugiés asiatiques expulsés d'Ouganda ainsi que la poursuite de notre aide en Grèce. Depuis le début de 1970 jusqu'au milieu de 1973, les dépenses engagées par la CRS pour ses activités d'entraide à l'étranger et en faveur de réfugiés en Suisse, s'élèvent à 41 millions de francs.

Il convient de signaler deux développements importants: d'une part, la collaboration réjouissante et beaucoup plus étroite qu'autrefois de la CRS avec les autres œuvres d'entraide suisses, et, d'autre part, la collaboration avec les autorités fédérales, qui s'est également resserrée. La collaboration avec des œuvres d'entraide telles que Caritas, L'EPER, l'Entraide ouvrière, Swissaid et Enfants du monde s'approche d'une forme optimale, car elle évite toute compétition malsaine qui irrite la population, en maintenant néanmoins le caractère et l'autonomie propres à chaque œuvre, et auxquels celles-ci attachent de l'importance à

juste titre. La collaboration avec les autorités fédérales – étroite depuis toujours – est entrée dans une nouvelle phase active, le Corps de volontaires pour l'aide en cas de catastrophes à l'étranger étant actuellement en voie de création. Aux termes de l'assurance donnée par le Conseil fédéral dans son Rapport du 11 août 1971 et d'une convention conclue avec le délégué du Conseil fédéral pour l'aide en cas de catastrophes à l'étranger, les membres de ce corps seront aussi à la disposition de la CRS pour certaines de ses opérations. Il en résultera un accroissement important de nos possibilités d'aider.

(continuazione della pagina 3)

una squadra di 15 persone: medici, infermiere e aiuto infermiere, fisioterapisti, maestre d'asilo, monitori e monitrici.

In dieci anni, più di 200 giovani emofilitici hanno potuto beneficiare dei campi organizzati dalla CRS, in collaborazione con l'Associazione svizzera degli emofilitici.

Ma perchè dei campi di vacanza solo per loro? Per la semplice ragione che i ragazzi emofilitici, solo i maschi sono colpiti dalla malattia, non possono esercitare nè lo sport, nè giochi violenti, ne arrischiare cadute o colpi che possono esser pericolosissimi. Non possono dunque essere accolti in campi ospitanti bambini sani. È difficile far capire a un bambino di cinque o sei anni che non è come gli altri. Per questo venne lanciata l'idea dei campi a loro particolarmente dedicati.

Care signore ...

(pagina 12)

Care signore, vi ringrazio per la lettera gentile che mi ha commossa. Della passeggiata conservo un ricordo luminoso. La giornata venne rallegrata dalla vostra dedizione e gentilezza... Germaine D. è una delle 140 persone anziane o invalide che, il mese di maggio scorso, hanno preso parte alle dieci escursioni organizzate dalla Sezione di Friborgo della CRS. Le autiste volontarie della CRS si erano pure messe a disposizione per il trasporto dal domicilio al luogo del convegno.

Vi furono ricevimenti organizzati dai bambini delle scuole. Durante la giornata, un'animatrice e in questo caso un'ausiliaria d'ospedale CRS, ha distratto i passeggeri alternando canti, indovinelli, giochi di società.

All'attivo dei «torpedoni dell'amicizia» stanno 1233 escursioni di una giorna ta o di mezza giornata e più di 24 000 passeggeri trasportati. Le uscite son state tutte un successo, grazie pure all'intervento delle scuole e soprattutto all'impegno di tutte le sezioni della CRS anche nel Ticino.

Il treno del sole

(pagina 14)

13 maggio 1972: proveniente dall'Austria il «Treno del sole» entra nella stazione di Zurigo-Wollishofen. Ripartirà alle 12.57, ossia 45 minuti dopo, appena il tempo perchè i 550 passeggeri possano consumare un pasto caldo preparato dalla cucina popolare della città, servito dalle volontarie della Croce Rossa sezione di Zurigo.

Il Treno del sole che ha servito, in una certa misura, da modello ai nostri «Torpedoni dell'Amicizia» è la creazione di 8 istituzioni d'assistenza, compresa la Croce Rossa austriaca.

Se la Svizzera ha i due torpedoni dell'Amicizia e l'Austria il Treno del sole, i Paesi Bassi possiedono dal 1959 una nave ospedale che, per più di dieci anni, porta a spasso per i canali gli handicappati: 30 000 invalidi. Una nuova nave, più grande, è entrata in servizio quest'anno: trasposta 74 invalidi e 30 accompagnatori.

Giochi, passeggiate, letture (pagine 15/16)

Collaborando con altre istituzioni, la CRS si occupa della terza età: visite e domicilio, escursioni, mattinate, club settimanali, feste di Natale, ginnastica, trasporti con automobili, ergoterapia. Non dimentichiamo le vacanze...

Giochi, passeggiate, letture figurano nel programma che ogni anno la segretaria della sezione di Horgen-Affoltern, signorina Bachhofen, nel frattempo scomparsa, preparava per un gruppo di signore in età. Tutte tra i 70 e i 90, sole, hanno passato 15 giorni in un delizioso angolo del nostro paese, ogni volta diverso.

Le amiche della signorina Bachhofen non avrebbero potuto, da sole lanciarsi nell'avventura di un viaggio. Lei lo preparava e le accompagnava.

Alla signorina Bachhofen dobbiamo pure l'introduzione, in Svizzera, della ginnastica per persone anziane.

Ritrovare lo spirito dell'infanzia (pagina 17)

È falso credere che vecchiaia sia sinomino di ritiro e di isolamento. La Fondazione per la vecchiaia ha compreso lo spirito nuovo che regna ovunque e organizza soggiorni nel Ticino, sulle rive del Mediterraneo, qualche crocera sull'Adriatico.

Su scala più modesta, continua a organizzare vacanze in regioni meno esotiche: il Giura, bernese o di Neuchâtel.

Le Louverain, bella casa moderna, sul ciglio della foresta, appartiene alla chiesa riformata. Costruita all'inizio come Centro di gioventù, si trasformò ben presto in centro per congressi di ogni sorta. È pure bene organizzata per accogliere, l'un dopo l'altro, durante l'estate gruppi di una ventina di persone anziane, provenienti da tutte le regioni circostanti. Una già ausiliaria d'ospedale, si è scoperta la vocazione di animatrice e si dedica a loro con abnegazione. Ginnastica per persone anziane e altri giochi fanno di questi gruppi un centro di animazione giocosa.

Pro Senectute e Croce Rossa collaborano per far nascere momenti di letizia tra persone, generalmente sole.

Vacanze: si chiude e si parte! (pagine 18/19)

Anche negli ospedali. In talune regioni si chiudono interi reparti. In questi momenti si rivela appieno l'utilità del servizio delle ausiliarie d'ospedale Croce Rossa. Grazie alla loro formazione possono effettivamente rendere preziosi servigi alle infermiere diplomate che restano sul posto.

Ma non solo negli ospedali e nelle case di riposo o d'assistenza, le ausiliarie sono ben-